VILLE DE SEES
61500

Délibération n° **015/2024**

Finances : 7 - Subventions : 7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FEVRIER 2024

Date de convocation : 15/02/2024
Nombre de Conseillers en exercice : 27
Nombre de Conseillers Présents : 23 Nombre de pouvoirs : 2 Nombre de Conseillers votants : 25
Date d'affichage : 05/03/2024

VOTE : Voix Pour : 25 Voix contre : 0 Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-quatre le 28 février à 20 heures 00, les membres du Conseil Municipal de Sées dûment convoqués et sous la présidence de M. Mostefa MAACHI, Maire de SÉES, se sont réunis, au nombre prescrit par la loi, dans la salle de réunion de la Maison des Services et des Associations.

Présents : M. Mostefa MAACHI, Maire, M. Fabrice EGRET, Mme Pamela LAMBERT, M. Christophe ROBIEUX, M. Mme Marie-Caroline MALEWICZ-LABBE, Mme Martine BIDAULT, Jacques MAUSSIRE, Adjoints, Mme Martine MEYER, Mme Florence LECAMUS, Mme Véronique BARIA UGUEN, M. Richard PAUPY, Mme Séverine LOUVEAU, M. Antoine BIGNON, Mme Patricia CHARPENTIER, M. Florian MENAGER, Mme Jacqueline BLOND, Mme Jacqueline DUJARRIER, M. Jean-Marc LETELLIER, M. Raymond FREBET, M. Nicolas BUSNOT Mme Hélène DEBACKER, M. Christian RICHARD, Mme Virginie BRUNEAU.

Absents Excusés : Mme Martine LEMOINE, M. Damien SOREL, Mme Béatrice MIKUSINSKI.
Ont donné pouvoir : Mme Martine LEMOINE à Mme Paméla LAMBERT, M. Damien SOREL à M. Christophe ROBIEUX

Absents non Excusés : M. Bruno ROUX,

Secrétaire de Séance : M. Jacques MAUSSIRE

OBJET : Défense incendie du secteur de Rifaudé – Acquisition de terrain, pose de citernes souples – demande de subvention DETR

➲ **Rapporteur** : Paméla LAMBERT Adjointe aux finances

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code des Marchés Publics,

CONSIDERANT que le château d'eau du secteur de Rifaudé sert à la défense incendie de ce secteur

…/…

CONSIDERANT que le château d'eau desservant le secteur de Rifaudé ne répond plus aux normes sanitaires, la Communauté de Communes des Sources de l'Orne va procéder, courant 2024 à la démolition de celui-ci

CONSIDERANT que suite à cette démolition, le secteur de Rifaudé ne sera plus couvert par la protection incendie

Afin de garantir le défense incendie du secteur de Rifaudé l'installation de 3 citernes souples est nécessaire :

- 1 citerne de 60 m^3 à la ferme de la Poterie – 61500 SEES
- 1 citerne de 60 m^3 au lieu-dit les Blottières – 61500 SEES
- 1 citerne de 120 m^3 face au parking du restaurant des 3 forêts – 61500 SEES

L'opération est estimée à 51 525,10 € HT soit 61 530,12 € TTC

Le financement prévisionnel de ces travaux serait le suivant :

	Montant HT		**RECETTES**	**Taux**	**Montant sollicité**
Acquisition terrain	5 500,00				
Frais de Bornage	2 624,00		DETR	45%	23 186,30
Travaux	43 401,10		Autofinancement	55%	28 338,81
TOTAL	**51 525,10**		**TOTAL**	**100%**	**51 525,10**

Il est proposé au Conseil Municipal :

- De statuer sur l'installation de 3 citernes pour garantir la défense incendie du secteur de Rifaudé
- D'autoriser M. le Maire à faire les démarches pour acquérir les terrains nécessaires à l'implantation des citernes souples
- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter et à déposer le dossier de subvention
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier

➲ **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

➢ **VALIDE** l'installation de 3 citernes pour garantir la défense incendie du secteur de Rifaudé ;

➢ **AUTORISE** M. le Maire à faire les démarches pour acquérir les terrains nécessaires à l'implantation des citernes souples et de se rapprocher du notaire ;

➢ **VALIDE** le plan de financement tel qu'il a été présenté et figurant ci-dessus ;

➢ **AUTORISE** M. le Maire à solliciter la DETR au taux le plus élevé possible : 45% et de déposer le dossier

➢ **AUTORISE** M. le Maire à lancer la consultation

➢ **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire au bon déroulement du dossier

➢ **DECIDE** d'inscrire cette dépense au budget 2024 à l'article 21568 de la section d'investissement.

Ainsi fait et délibéré à Sées, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme

Le Secrétaire de séance
Jacques MAUSSIRE

Le Maire
Mostefa MAACHI

MAIRIE DE SEES (ORNE)

Signé électroniquement par
Mostefa MAACHI

Le 29 février 2024

Accusé de réception en préfecture
061-216104646-20240228-Del-015-2024-DE
Date de télétransmission : 29/02/2024
Date de réception préfecture : 29/02/2024